

Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 5 décembre 2017 à 20 h 00 à la salle de Nant

C'est en présence de 127 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale d'automne.

La presse est représentée par : Murtenbieter, Mme Kohler et le Freiburgernachrichten, M. Zurkinden ; La Liberté et La Broye se sont excusées.

Personnes excusées : xxxx

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 46 du 17.11.2017, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : Mme Angela Eichenberger et M. Cédric Bachmann

Nombre de personnes habilitées à voter : 125 majorité : 63 et 2 personnes qui n'avaient pas le droit de vote.

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2017. (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal ou sur notre site Internet : www.mont-vully.ch)
2. Budget communal 2018
 - 2.1. budget de fonctionnement 2018
 - 2.1.1 présentation et approbation du budget de fonctionnement 2018
 - 2.2. budget des investissements 2018
 - 2.2.1 enseignement et formation
 - a. réfection toiture de l'ancienne école de Lugnorre
 - b. place de jeux à l'école de Lugnorre
 - 2.2.2. loisirs et sports
 - a. aménagement d'un terrain de Beach Volley à Nant
 - 2.2.3. affaires sociales
 - a. aménagement d'un local pour une crèche à Sugiez
 - b. investissements pour les homes du Réseau Santé Lac
 - 2.2.4. routes et communications
 - projet d'étude Valtraloc à Sugiez
 - 2.2.5. eau potable
 - a. liaison secteur de la gare/quartier les Sauges, passage sous voies CFF
 - b. remplacement conduite de distribution, route cantonale à Praz
 - c. remplacement conduite rue du Château à Praz
 - 2.2.6. protection des Eaux
 - a. part à la STEP intercommunale de Montilier
 - b. part à la STEP intercommunale Seeland-Süd
 - 2.2.7. cimetières
 - a. aménagement d'un columbarium à Lugnorre
 - b. aménagement d'un columbarium supplémentaire à Nant
 - 2.2.8. aménagement du territoire
 - a. révision du plan d'aménagement du secteur du Haut-Vully
 - b. plan directeur des rives du lac et de la Broye
 - 2.2.9. immeubles
 - crédit d'étude pour rénovation complète de l'ancienne école de Sugiez
3. Services sociaux du Lac, adaptation des statuts
4. Remise d'un prix « citoyen »
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2017

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarque à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé sans remarque.

2. Budget 2018

2.1. Budget de fonctionnement

2.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Kämpfer, responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits prévus pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2018. Elle met en exergue les principales différences avec le budget précédent. Le budget de fonctionnement prévoit des charges pour Fr. 16'144'610.- et des produits pour Fr. 16'470'724.-, ce qui fait ressortir un bénéfice présumé de Fr. 326'114.-.

M. Vincent Guggisberg, président de la commission financière, nous informe que la commission s'est réunie à 2 reprises pour étudier ce budget. Il relève que les charges sont bien maîtrisées et se réjouit de la santé financière de la commune. Pour le budget 2018, la commission financière donne un préavis positif et recommande d'accepter le budget 2018 tel qu'il a été présenté.

Questions : aucune question

Vote de l'assemblée : Le budget de fonctionnement 2018, qui prévoit un bénéfice de Fr. 326'114.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2.2. Budget des investissements

C'est à nouveau Mme Kämpfer qui nous donne lecture des différents montants inscrits au budget des investissements. Le tableau récapitulatif prévoit des charges pour Fr. 2'003'000.- et des produits pour Fr. 300'000.-, ce qui fait ressortir un excédent de charges de Fr. 1'703'000.-. Elle précise que chaque poste d'investissements sera présenté et voté séparément.

La commission financière est appelée à donner son préavis pour les différents investissements prévus. M. Guggisberg relève que tous les investissements prévus ont été présentés et argumentés. Ils correspondent à une nécessité et s'inscrivent dans la suite logique du développement de notre commune. L'excédent d'investissement sera financé par des emprunts, qui ne mettront pas en péril les finances communales. Il propose à l'assemblée d'approuver les différents postes d'investissements qui vont être soumis à l'approbation de l'assemblée.

2.2.1.a. Réfection toiture de l'ancienne école de Lugnorre

La partie nord de l'ancienne école de Lugnorre a un toit plat qui rencontre quelques problèmes d'étanchéité. Il faut dès lors remédier à cette situation et changer l'isolation du toit. M. André Kaltenrieder, en charge des bâtiments, nous présente ce projet et précise que l'investissement est de l'ordre de Fr. 65'000.-. L'incidence financière sur le compte de fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Les travaux de rénovation du toit plat de l'ancienne école de Lugnorre, pour un montant de Fr. 65'000.- est approuvé à l'unanimité et sans avis contraire.

2.2.1.b. Place de jeux à l'école de Lugnorre

Avec la construction de la nouvelle école, les containers scolaires ont pu être démontés et la place occupée s'est libérée. De ce fait, il est maintenant possible d'aménager une place de jeux pour l'école et un couvert à vélos. M. André Kaltenrieder nous présente les aménagements proposés et les engins de jeux qui seront installés à cet endroit. Le coût de l'opération est de l'ordre de Fr. 110'000.-. Une présentation de l'incidence financière au niveau du fonctionnement est également faite.

Questions :

- Mme Grandjean Elle se réjouit de cette initiative et remercie le Conseil communal pour ce projet. Elle fait part de ses craintes par rapport à la sécurisation de cet endroit qui va se trouver en limite de la route communale.
- A. Kaltenrieder Il explique que cet emplacement va être aménagé avec les différents jeux prévus et, qu'à la suite, une décision sera prise pour sécuriser cet endroit (barrière ou treillis). La place ne sera ouverte que lorsqu'elle sera sécurisée.
- Mme Grandjean Elle demande si le corps enseignant pourrait être impliqué dans le choix des engins de jeux ?
- A. Kaltenrieder Il prend note de sa demande et, en fonction des choix à faire, le responsable d'établissement pourra être invité à donner son avis.
- Mme Ruch Gygax Elle demande si la place en gazon située en-dessous de la nouvelle école pourra être utilisée par les enfants à l'avenir ?
- A. Kaltenrieder Il relève qu'actuellement il n'y a pas de barrière de sécurité en bordure sud du gazon et qu'il faut installer quelque chose avant de pouvoir permettre l'utilisation de cet endroit.

Vote de l'assemblée : L'aménagement d'une place de jeux à l'école de Lugnorre, d'un montant de Fr. 110'000.-, est approuvé à la majorité, avec un avis contraire.

2.2.2 Aménagement d'un terrain de beach volley à Nant

En collaboration avec le groupe Oxygène, la commune a l'intention de réaménager l'espace scolaire extérieur de Nant. Une 1^{ère} étape est prévue en 2018 avec l'aménagement d'un terrain de beach volley. M. André Kaltenrieder nous présente ce projet, qui prévoit un terrain de 24 m sur 16 m, au sud du terrain de jeux actuel. Il précise que l'endroit choisi pour ce terrain est définitif et qu'il faut acheter un sable spécial pour l'équiper. L'investissement prévu est de Fr. 60'000.- et un complément est donné pour l'incidence financière sur le compte de fonctionnement.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'aménagement d'un terrain de beach volley d'un investissement de Fr. 60'000.- est approuvé à la majorité, avec un avis contraire.

2.2.3. a. Aménagement d'un local pour une crèche à Sugiez

Trois immeubles ont été construits par la coopérative d'habitation du Vully, à côté du Home du Vully. En plus des logements adaptés pour les personnes âgées, un local est à disposition pour l'aménagement d'une crèche. La crèche Heprolino de Morat s'est intéressée à ce local et a conclu un contrat de bail avec l'association. Notre commune va contribuer aux travaux d'aménagement fixes de ce local, à raison d'un montant de Fr. 60'000.-. C'est Mme A.-Claude Javet qui nous présente ce projet et la part des travaux qui est à charge de notre commune. Elle souligne que la crèche aura 16 places d'accueil. L'incidence financière est également détaillée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La part de l'aménagement fixe du local pour une crèche, d'un investissement de Fr. 60'000.-, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.3. b. Investissements pour les homes du Réseau Santé Lac

Le Réseau Santé Lac prévoit un investissement linéaire jusqu'en 2025 pour la réorganisation de ses services. Des travaux sont en cours aux homes de Jentes et de Courtepin. C'est M. Guy Petter qui nous commente ces projets et précise que l'assemblée de délégués du RSL a déjà approuvé l'investissement prévu pour 2018. La part financière pour notre commune est de l'ordre de Fr. 320'000.- et l'incidence financière sur le compte de fonctionnement est également détaillée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La tranche d'investissement 2018 pour les travaux dans les homes du Réseau Santé Lac, d'un montant de Fr. 320'000.-, est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.4 Projet d'étude Valtraloc à Sugiez

Le carrefour sur la route cantonale à Sugiez, près de la boulangerie, devra être réaménagé. Afin de trouver une solution optimale pour ce nouveau carrefour, une étude doit être réalisée par un bureau

d'ingénieur. M. Michel Droz nous présente ce dossier en précisant que le montant de Fr. 20'000.- est uniquement destiné au projet d'études. Un projet concret pourra par la suite être présenté à l'assemblée communale. L'incidence financière sur le fonctionnement est également présentée.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : L'investissement de Fr. 20'000.- pour le projet d'étude Valtraloc à Sugiez est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.5. a. Eau potable, liaison secteur de la gare – quartier les Sauges, passage sous voies

Afin d'améliorer la desserte de l'eau potable, l'installation d'une conduite de liaison, entre le secteur de la gare de Sugiez et le quartier les Sauges, est prévue, avec un passage sous voies. C'est M. Yves Gaillet qui nous détaille les travaux à réaliser, d'un montant d'investissement de l'ordre de Fr. 125'000.-. Il confirme que ces travaux sont nécessaires et que la conduite prévue est d'une longueur de 150 mètres. L'incidence financière sur le compte de fonctionnement est également détaillée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'investissement de Fr. 125'000.- pour l'installation d'une conduite d'eau potable entre le secteur de la gare et le quartier les Sauges est approuvé à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.5. b. Conduite d'eau potable route cantonale à Praz

Des travaux de rénovation de chaussée sont actuellement en cours sur la route cantonale Praz – Sugiez. La conduite communale d'eau potable dans le secteur de Praz est actuellement sous-dimensionnée et doit être changée et il faut profiter des travaux en cours. C'est M. Yves Gaillet qui nous présente les travaux à réaliser et le secteur concerné, par le biais de plans. Le coût approximatif de ces travaux est devisé à Fr. 320'000.-. L'incidence financière sur le compte de fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le remplacement de la conduite d'eau potable dans la route cantonale à Praz, d'un investissement de Fr. 320'000.-, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.5. c. Conduite d'eau potable, rue du Château à Praz

M. Yves Gaillet nous informe que cette conduite d'eau potable est en mauvais état et qu'elle doit être remplacée. Des travaux ont déjà été entrepris dans le secteur de Bel-Air. Par le biais de plans, il nous présente le secteur concerné et les travaux à réaliser et précise que la nouvelle conduite sera d'un diamètre supérieur à l'ancienne. Le devis de ces travaux prévoit un montant de Fr. 150'000.-. L'incidence financière sur le fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'investissement de Fr. 150'000 pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue du Château à Praz est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.6 a. Participation à la Step intercommunale de Montilier

Pour l'année 2018, un montant de Fr. 119'000.- est prévu pour les investissements de la Step de Montilier. Notre participation est de l'ordre de Fr. 35'000.-. M. Yves Gaillet nous détaille les projets prévus, soit la rénovation de l'ouvrage de la station de pompage du Vully et le remplacement du serveur informatique de l'administration de la Step. Une information est également donnée concernant l'incidence financière sur le fonctionnement.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Notre participation à la Step de Montilier, d'un montant de Fr. 35'000.- est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.6 b. Participation à la Step Seeland-Süd

La nouvelle Step Seelan-süd qui devra remplacer l'actuelle Step de Montilier est en phase de préparation. Pour l'année 2018, l'investissement prévoit un montant global de Fr. 750'000.- dont notre participation est de Fr. 125'000.-. Yves Gaillet nous commente cet important projet qui va également reprendre les eaux de la Step de Chiètres. La nouvelle entité a été créée en 2016. Il nous précise que la région de Morat représente le 60 % de la nouvelle association et Chiètres le 40 %. Pour le futur, les investissements seront pris en charge par la nouvelle association. Une votation populaire en 2018 est prévue pour l'approbation de ce nouveau projet de Step interrégionale.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Notre participation au projet de la Step Seeland-Süd, d'un montant de Fr. 125'000.-, est acceptée à la majorité, avec 2 avis contraire.

2.2.7 a. Aménagement d'un columbarium à Lugnorre

Afin de pouvoir répondre aux demandes des familles, un nouveau columbarium est prévu d'aménager dans le cimetière de Lugnorre. M. Michel Droz nous commente les travaux à réaliser, au moyen de plans et précise qu'un tel aménagement est déjà existant au cimetière de Nant. L'incidence financière sur le fonctionnement est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'aménagement d'un columbarium au cimetière de Lugnorre, d'un montant de Fr. 69'000.-, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.7 b. Aménagement d'un columbarium supplémentaire à Nant

Deux columbariums sont déjà installés au cimetière de Nant et le manque de place se fait sentir pour le futur. M. Michel Droz nous commente ce qui est déjà réalisé et propose de mettre un columbarium supplémentaire, pour un montant estimé à Fr. 69'000.-. L'incidence financière sur le fonctionnement est également présentée.

Questions :

Vote de l'assemblée : L'aménagement d'un columbarium supplémentaire au cimetière de Nant, d'un montant de Fr. 69'000.-, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

2.2.8 a. Révision du plan d'aménagement, secteur du Haut-Vully

Suite à la mise à l'enquête de la révision du plan d'aménagement et du règlement communal d'urbanisme en décembre 2016, plusieurs oppositions ont été déposées. Des séances de conciliation ont eu lieu avec les opposants et le Conseil communal a décidé d'effectuer des adaptations et de remettre à l'enquête les modifications proposées. La procédure doit donc suivre son cours et se déroulera durant l'année 2018. M. P.-André Burnier nous détaille les travaux en cours et les phases encore à réaliser pour l'approbation future de la révision du PAL du secteur du Haut-Vully (celui du Bas-Vully est actuellement en phase d'approbation auprès des instances cantonales). Le montant de l'investissement devisé est de Fr. 130'000.-. Il nous détaille également les incidences financières sur le compte de fonctionnement.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La suite de la révision du plan d'aménagement du secteur du Haut-Vully, d'un montant de Fr. 130'000.-, est acceptée à la majorité, avec 3 avis contraires.

2.2.8 b. Plan directeur des rives du lac et de la Broye

Pour les activités touristiques, d'entreprises et pour la qualité de vie de nos citoyens et pour l'environnement, il est nécessaire d'avoir une planification directrice pour les rives du lac et de la Broye. Une fois le plan directeur approuvé, cette planification donnera la marche à suivre entre les communes concernées et le Canton. C'est M. P.-André Burnier qui nous détaille ce dossier et qui précise que le

montant prévu pour la 1^{ère} étape est estimé à Fr. 20'000.- . Le détail de l'incidence financière sur le fonctionnement est également présenté.

Questions :

M. Simonet *Il estime que ce plan directeur peut supposer beaucoup de choses et qu'il est d'une grande importance pour notre commune, puisqu'elle a la plus grande longueur de rive des communes riveraines. Il peut concerner beaucoup de choses (rives, roseaux, le tourisme, chemin pédestre etc.). Dans ce sens, il propose au Conseil communal de faire une commission extra-communale afin de traiter ce dossier d'une manière à pouvoir défendre les intérêts des différents partenaires concernés.*

P.-A. Burnier *Le Conseil est ouvert aux propositions afin de défendre les intérêts de la commune. Il rappelle, qu'outre le Conseil communal, il y a également une commission d'aménagement qui sera concernée au niveau communal. Il est prêt à ouvrir une discussion plus large, tout en gardant une proportion qui permette de faire avancer le dossier. Une proposition pourrait être faite le cas échéant. Il précise encore qu'un bureau d'urbanistes planche déjà sur le dossier des rives du lac. Il rappelle que ce dossier a déjà l'objet d'une procédure et qu'elle a été interrompue, suite aux prises de position de l'Etat.*

Vote de l'assemblée : Le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 20'000.- pour la 1^{ère} étape de la révision du plan directeur des rives du lac et de la Broye est accepté à la majorité, avec 3 avis contraires.

2.2.9 Crédit d'étude pour la rénovation de l'ancienne école de Sugiez

Le bâtiment de l'ancienne école de Sugiez est en mauvais état et il est nécessaire de prévoir une rénovation complète des locaux intérieurs, de la façade et du toit. C'est André Kaltenrieder qui nous comment ce dossier et qui précise que le locataire actuel va déménager aux appartements adaptés prochainement. Il propose donc un montant de Fr. 20'000.- pour un crédit d'étude, afin de pouvoir se déterminer sur le projet à réaliser pour la rénovation de ce bâtiment.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : L'investissement de Fr. 20'000.- pour un crédit d'étude pour la rénovation de l'ancienne école de Sugiez est accepté à l'unanimité, sans avis contraire.

3. Services sociaux du Lac, adaptations des statuts

A l'heure actuelle, le service social du Lac et le service des curatelles du Lac sont deux entités distinctes qui se trouvent à la même adresse. Le service social est une association de communes et le service des curatelles est régi par un accord communal qui réunit pratiquement les mêmes communes. M. Guy Petter nous explique le pourquoi du regroupement de ces deux entités sous la même dénomination. Il précise également que les statuts, qui vont régir cette nouvelle association, doivent être adaptés sur la base des statuts actuels du service social. Toutes les communes concernées doivent approuver ces statuts pour l'entrée en fonction au 01.01.2018.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : La modification des statuts des services sociaux du Lac est approuvée à l'unanimité, sans avis contraire.

4. Remise d'un prix « citoyen »

Le Conseil communal a décidé d'attribuer cette année un prix spécial à un citoyen méritant de notre commune. M. Guy Petter nous commente les réflexions qui ont été faites et propose de donner ce prix « citoyen » à M. Lucien Guggisberg de Nant qui, par ses gestes de premiers secours, a porté secours à M. Florian Chervet, lors d'un accident de la circulation et lui a sauvé la vie (être au bon endroit au bon moment). Cet acte mérite notre considération et un prix de Fr. 500.- est remis à cette personne. De vifs applaudissements ponctuent ce moment très fort, auquel toutes les personnes présentes rendent hommage à M. Lucien Guggisberg.

M. Guggisberg remercie le Conseil communal et l'assemblée pour le cadeau remis et précise qu'il va remettre l'argent reçue à la section des Samaritains du Vully, dont il fait partie et sans laquelle il n'aurait pas pu prodiguer les premiers soins nécessaires à Florian Chervet. Il rappelle également l'importance et les diverses activités de la section des samaritains du Vully dans notre région.

Le syndic est d'avis qu'il faut mettre en valeur de tels actes et promet de poursuivre cette action du « prix citoyen » pour les années à venir.

5. Divers

5.1. Transports publics

A.-Claude Javet informe l'assemblée que les horaires vont être adaptés dès le 10 décembre prochain et que la ligne Lugnorre – Sugiez va être prolongée jusqu'à Chiètres. Une ligne de bus a également été prolongée depuis le Vully sur Avenches pour résoudre le problème de correspondance à Morat. Une cadence à la demi-heure sera appliquée sur la ligne de train Neuchâtel – Fribourg.

Elle profite de son intervention pour rappeler le spectacle des écoles qui se déroulera les 15 et 16 décembre à la Jordila à Lugnorre.

5.2. Demandes de permis de construire

Le secrétaire donne quelques informations sur les nouvelles procédures de permis de construire qui devront dorénavant se faire par le biais d'Internet. Une aide pourra être demandée à notre administration, contre émolument si l'on devra se substituer au requérant.

5.3. Appartements adaptés à Sugiez

C'est Guy Petter nous nous informe que les 2 premiers bâtiments sont terminés et déjà occupés et qu'il reste encore à louer 4 appartements de 2 pièces et ½ dans le 3^{ème} immeuble. La coopérative d'habitation est donc bien en place et répond à un réel besoin.

5.4. Plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal est actuellement en consultation jusqu'au 10 janvier 2018. Le dossier est important et il fixe les lignes directrices du Canton en termes d'habitats, de secteurs d'activités, d'environnement de des transports. Cela sera la ligne directrice pour les 25 prochaines années.

5.5. Parole à l'assemblée

- M. Rapaz *Il demande ce qu'il en est du chantier actuel de la route de la Crausa, entre Môtier et Lugnorre ?*
- P.-A. Burnier *Il confirme que ce projet reste d'actualité et que le dossier est actuellement auprès des instances de l'Etat pour l'obtention du permis de construire.*
- D. Noyer *Il complète les informations de M. Burnier en précisant que suite au 1^{er} permis délivré, une 2^{ème} enquête a été effectuée pour 2 nouvelles constructions et la modification du 1^{er} permis délivré. On attend la décision préfectorale pour le permis de construire.*
- Mme Vögeli *Elle souhaite savoir où en est la demande de changement d'aire de recrutement du GYB en faveur de la scolarisation à Fribourg.*
- A.-Claude Javet *Elle informe l'assemblée que nous avons reçu un courrier du Conseiller d'Etat, M. Siggen qui a accusé réception de notre demande et que celle-ci sera prise en considération au sein du comité du GYB ; une décision doit encore être prise, mais de toute façon pas pour la prochaine rentrée scolaire.*
- M. Chartoire *Sur le même sujet, il fait remarquer qu'actuellement les élèves du GYB, qui transitent par Morat, doivent attendre 25 minutes à Morat sur la correspondance des trains pour se rendre au GYB, qui est du surcroît surpeuplé ! Le trajet pour aller à Fribourg est de 25 minutes !*
- P.-André Burnier *Il est effectivement conscient de ce problème et précise que notre demande de bassin de recrutement est argumentée principalement sur ce fait-là. C'est la Direction de l'Instruction publique qui devra prendre la décision à ce sujet, en accord avec le Ct de Vaud.*
- M. Lederrey *Il remercie le Conseil communal et l'assemblée pour la décision d'aménager un terrain de beach volley à Nant et précise que ce terrain est une partie d'un projet en cours et que d'autres choses seront proposées.*
- Mme Eichenberger *Elle se fait le porte-parole des mamans du Faubourg et relève la problématique de la sécurité dans ce secteur vis-à-vis de la vitesse de circulation et souhaite un abaissement de la vitesse.*
- M. Droz *Il informe l'assemblée que le Service de la Mobilité demande qu'une étude de trafic soit faite sur l'ensemble de la commune. Des mesures pourront être mises en place en fonction de cette étude. Pour le secteur rte de Chaumont – rte du Faubourg, nous avons déjà une autorisation pour refaire le marquage existant sur le bord de la route.*
- P.-A. Burnier *Il relève qu'il a eu pas mal d'interventions dans ce sens ces derniers temps et estime qu'il faut avoir une certaine tolérance par rapport à l'utilisation des voies de circulation. Il y a une volonté et une prise de conscience de garantir une certaine sécurité, mais il ne sera pas possible de mettre l'entier des routes communales à 30 km/h.*
- Mme Ruch Gygax *Elle se dit satisfaite de la volonté communale de vouloir faire quelque chose et relève la problématique de la route au centre du village de Môtier*

Y. Gaillet *Un mandat est en cours au Canton pour déterminer ce qui peut être fait dans le secteur du village avec un éventuel abaissement de la vitesse de circulation ou le marquage d'un passage pour les piétons.*

M. Dubey *Il estime que pour définir la vitesse de circulation, ce n'est pas une question de tolérance, mais de logique et il estime qu'il n'y a pas besoin d'étude pour se rendre compte des problèmes.*

P.-A. Burnier *Il prend note de sa remarque et de sa proposition d'économie.*

Démission au sein du Conseil communal de M. Yves Gaillet

Notre syndic nous rappelle le parcours d'Yves Gaillet depuis sa nomination au sein du Conseil communal du Haut-Vully en mars 2001 ; il avait alors 26 ans. Il nous rappelle les plus importants chantiers dont s'est occupés M Gaillet et nous fait remarquer que le mandat de conseiller communal durant 17 ans représente pas moins de 6'000 heures de travail. Il adresse ses sincères remerciements à Yves Gaillet pour son engagement à défendre la cause communale. Il adresse également des remerciements à son épouse Diana, ainsi qu'à sa famille et leur adresse les meilleurs vœux pour la suite. Une petite attention est remise à Yves et un bouquet de fleurs à Diana.

Yves Gaillet remercie la commune pour le cadeau remis et souligne également la patience de son épouse et de ses enfants durant toutes ces années de législature. Il fait un appel aux jeunes citoyens pour les motiver à venir défendre les intérêts de la collectivité.

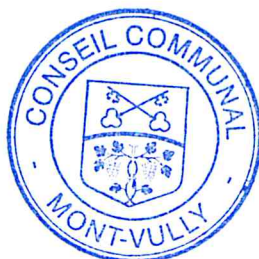

De vifs applaudissements de l'assemblée ponctuent cette cérémonie de remerciements.

Pour le remplacer au sein de l'exécutif communal, notre syndic nous présente le nouvel élu, M. Ralph Erhart de Lugnorre et lui souhaite la bienvenue dans ses prochaines fonctions.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre syndic adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions, ainsi qu'au corps de sapeurs-pompiers et aux organes de conduite. Il souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et un petit quelque chose à manger.

Il est 22 h 00 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée.

Le secrétaire : W. Ischi



Le syndic : P.-André Burnier

